

Face aux dépassements d'honoraires, les conseils des syndicalistes retraités

Santé. Face à des frais de santé en hausse, les retraités ne sont pas démunis. Encore faut-il connaître les règles et oser les faire valoir, encourage la CFDT retraités 44.

● Recueilli par Isabelle Moreau

Entretien

Catherine Olivier, à la commission santé de la CFDT retraités 44.

Pourquoi les retraités sont-ils particulièrement exposés aux dépassements d'honoraires ?
Parce que leurs besoins de santé augmentent avec l'âge. À cela s'ajoute le coût des complémentaires santé, très chères pour les retraités. Cela représente, en moyenne, 10 % d'une pension. Toutes les mutuelles ne remboursent pas intégralement les dépassements d'honoraires. Le reste à charge peut donc rapidement grimper, au point que certains retraités renoncent à des soins, ce qui peut s'avérer dramatique. On a donc organisé une journée sur le sujet, hier, à Nantes, auprès de nos adhérents.

Les patients sont-ils suffisamment informés ?

Les dépassements d'honoraires sont strictement encadrés. Les médecins en secteur 2 peuvent pratiquer des dépassements, contrairement à ceux du secteur 1 qui appliquent les tarifs de la Sécurité sociale. On ne paye pas plus de 30 € un généraliste conventionné en secteur 1. Mais dans tous les cas, les patients doivent être informés. Les tarifs doivent être affichés en salle d'attente, et un devis est obligatoire dès lors que le montant dépasse 70 €. Ce devis permet au patient de connaître le coût à l'avance et de prendre une décision éclairée. Or



Les dépassements d'honoraires pèsent sur la santé financière des retraités, parfois jusqu'au renoncement aux soins. | PHOTO : GETTY IMAGES / STOCKPHOTO

ces obligations sont loin d'être appliquées. Il est d'ailleurs possible de signaler des manquements à l'Assurance maladie. Cette démarche peut contribuer à faire évoluer les pratiques.

Pas facile de contester un dépassement d'honoraire...

D'autant plus que le patient est souvent en position de vulnérabilité. Face au médecin, la relation est déséquilibrée. La maladie, l'inquiétude ou l'urgence rendent plus difficile la prise de parole. Beaucoup reconnaissent accepter des tarifs sans discuter, parfois même sans les avoir anticipés. « Cher ami, je vous recommande monsieur pour... » : la lettre du généraliste au confrère spécialiste, souvent, c'est parce que c'est un copain. Il y a tout une économie derrière la santé. Il faut aussi se méfier de la renommée du pro-



Bernard Geay, secrétaire général CFDT retraités 44 ; Catherine Olivier, de la commission santé, et Philippe Chalet, ex-président de la CPAM de Loire-Atlantique et militant CFDT. | PHOTO : QUEST-FRANCE

fessionnel « justifiant » un dépassement d'honoraires important. Les gens se font avoir là-dessus.

Comment devient-on acteur de sa santé ?

Il faut relever la tête, ne pas subir. Et ne pas hésiter à demander à son médecin traitant d'orienter vers un spécialiste sans dépassement. S'informer, comparer, oser demander et refuser si nécessaire : dans un contexte de hausse des coûts, défendre ses droits est essentiel pour continuer à accéder aux soins. Et ce n'est bien sûr pas uniquement vala-

ble pour les retraités mais pour tout le monde.

Le système laisse-t-il vraiment le choix ?

On a de la chance ici. En Loire-Atlantique, 96 % des généralistes et 44,5 % des spécialistes exercent en secteur 1. Et contrairement à certaines idées reçues, leur niveau de compétence est le même. Se rendre à l'hôpital public ou dans des cliniques associatives pratiquant le secteur 1 constitue aussi une solution. Même si cela implique parfois des délais plus longs.

I
F

● L'
qu
ar
m
pr
ca
« l
L'
lé
Be
tic
tr
jo
se
Ce
pe
re

Un
L'
ar
dè
re
ai
ça
vi
pe
be
I
de
fr
fin